Université de Lille 1 SCIENCES ET TECHNOLOGIES

MEMBRES DES INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT
DÉSIGNÉS PARMI LES REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES AUX CONSEILS OU DÉSIGNÉS PAR LES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ

NOTE à l'attention de
Mesdames et Messieurs les membres élus aux conseils de l'université

A l'issue des élections du 22 mars dernier, vous avez été élu(s)s en qualité de représentants des personnels et des étudiants à l'un des conseils de l'université (conseil d'administration, commission de la recherche du conseil académique et commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique).

Je vous rappelle que seul le titulaire siège avec voix délibérative, (ou, en son absence, son suppléant). En l'absence du suppléant, le titulaire peut également donner procuration à un autre membre du conseil quel que soit le collège.

Outre l'exercice de leur mandat au sein de l'un de ces conseils, les représentants personnels et étudiants sont également appelés à siéger dans diverses instances de l'établissement.

Vous trouverez joint au présent courrier un tableau récapitulant d'une part la composition de ces instances (la représentation étudiante figurant en rouge) et d'autre part les missions de ces dernières.

Les statuts de l'université ainsi que le règlement intérieur sont consultables sur le web - onglet « Présentation » - rubrique « Statuts et règlements intérieurs »

L'agenda prévisionnel des conseils et commissions est consultable sur le portail de l'université en page d'accueil – pavé conseils et commissions.

Attention cet agenda est prévisionnel, il est susceptible de changer à tout moment ! Chaque conseil ou commission est convoqué par une convocation signée du Président de l'université.

Vous trouverez également à cet endroit les documents préparatoires ainsi que les procès-verbaux des conseils.

Désignations dans les différentes instances :

1. Commissions des conseils (prévues par le règlement intérieur)

Il s'agit de la commission des statuts, de la commission des finances, de la commission aménagement des campus et de la commission des technologies de l'information et de la communication.

Leurs membres sont désignés non par un vote au sein des conseils, mais par les organisations syndicales ou non syndicales représentée au titre de l'un au moins des conseils. Chaque organisation désigne ainsi un représentant titulaire et un représentant suppléant, dans chacun des collèges.

Direction Générale des Services – Pôle Juridique – Bureau des Affaires Générales et Institutionnelles
Cité scientifique
Bâtiment A3
F-59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
T. +33 (0)3 20 43 42 95 – marie-sylvia.bailleul@univ-lille1.fr - www.univ-lille1.fr

Afin de désigner vos représentants, je vous remercie de bien vouloir renseigner le tableau joint au présent courrier.

2. Autres instances

2.1. Comité électoral consultatif

Un appel à désignation sera lancé en tant que de besoin, en cas d'organisation d'un scrutin.

2.2. Conseil documentaire

Les listes sont invitées à présenter des candidats parmi les membres du conseil académique, lesquels seront désignés lors d'un prochain conseil d'administration.

2.3. Comité stratégique de suivi de la politique partenariale « innovation » mise en œuvre au sein de LILLIAD

Les listes (quels que soient les collèges) sont invitées à présenter des candidats parmi les membres du conseil académique, à raison de 3 représentants élus par et parmi la commission de la formation et de la vie universitaire et 3 par et parmi la commission de la recherche, lesquels seront désignés lors des prochaines réunions de ces commissions.

2.4. Comité hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Seuls les représentants étudiants doivent être désignés, les représentants des personnels étant désignés à la suite des élections professionnelles.

Le nombre de représentants titulaires des usagers est de trois. Ces représentants titulaires ont un nombre égal de suppléants. Les représentants des usagers, titulaires et suppléants, au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont désignés librement par leurs organisations représentées au conseil d'administration. Le nombre de sièges attribués aux représentants des usagers est réparti selon la règle du plus fort reste en fonction du nombre de voix obtenues par chaque liste présentée par les organisations mentionnées ci-dessus lors de l'élection au conseil d'administration de l'établissement.

En application de ces règles, il appartient aux listes « Inter Asso », « Avenir » et « UNEF » de désigner chacune, librement, un représentant titulaire et un suppléant au CHSCT.

2.5. Cellule de prévention et de conseil contre les harcèlements

Les désignations des représentants étudiants au sein de cette cellule devant être le fruit d'une concertation entre le vice-président étudiant et les organisations représentant les étudiants, il convient d'attendre l'élection du VPE avant de procéder à celles-ci.

2.6. Commission sociale d'établissement

S'agissant des représentants des enseignants, les listes sont invitées à présenter des candidats parmi les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, lesquels seront désignés lors de la réunion de la CFVU du 3 juin.

S'agissant des représentants étudiants, les listes étudiantes sont invitées à présenter des candidats parmi les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique. D'ordinaire cette représentation est

Direction Générale des Services – Pôle Juridique – Bureau des Affaires Générales et Institutionnelles
Cité scientifique
Bâtiment A3
F-59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
T. +33 (0)3 20 43 42 95 – marie-sylvia.bailleul@univ-lille1.fr - www.univ-lille1.fr

le fruit d'une concertation entre les listes dans le respect d'une représentation proportionnelle aux résultats des élections.

2.7. Conseil de la Maison des étudiants

S'agissant des représentants des enseignants, les listes sont invitées à présenter des candidats parmi les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, lesquels seront désignés lors de la réunion de la CFVU du 3 juin 2016

S'agissant des représentants des personnels BIATSS, les listes sont invitées à présenter des candidats parmi les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, lesquels seront désignés lors de la réunion de la CFVU du 3 juin 2016

S'agissant des représentants étudiants, les listes étudiantes sont invitées à présenter des candidats parmi les membres du conseil d'administration et du conseil académique. Les représentants étudiants du CA et du CAC seront ensuite appelés à élire leurs représentants.

2.8. Section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers et Section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants

Une information sera donnée sur le rôle et l'organisation de ces juridictions, ainsi que sur le mode de désignation de leurs membres, lors de la réunion du CAC du 17 juin 2016. Les élections seront organisées à la rentrée universitaire prochaine.

2.9. Commission Césure

Les listes de représentants enseignants sont invitées à présenter des candidats parmi les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, lesquels seront désignés lors de la réunion de la CFVU du 3 juin 2016

Direction Générale des Services – Pôle Juridique – Bureau des Affaires Générales et Institutionnelles
Cité scientifique
Bâtiment A3
F-59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
T. +33 (0)3 20 43 42 95 – marie-sylvia.bailleul@univ-lille1.fr - www.univ-lille1.fr

	Vivier CA	Vivier CAC	Autre vivier
Comité électoral consultatif			1 représentant de chacune des fédérations syndicales de personnels présentes dans l'université ; 1 représentant de chacune des organisations non syndicales de personnels représentées aux conseils de l'université par une ou plusieurs listes ; 1 représentant de chacune des organisations syndicales d'étudiants représentées au niveau national et dans l'université ; 1 représentant de chacune des organisations non syndicales d'étudiants représentées aux conseils de l'université par une ou plusieurs listes.
Commission des statuts	Chaque organisation syndicale ou non syndicale représentée au titre de l'un au moins des conseils désigne au sein de la commission des statuts un représentant titulaire et un suppléant au sein de chacun des collèges A et B, les collèges "b", "c" et "d" de la Commission de la Recherche étant assimilés au collège B ; BIATSS, les collèges "e" et "f" de la Commission de la Recherche étant assimilés au collège BIATSS ; et Etudiants.		
Commission des finances	Chaque organisation syndicale ou non syndicale représentée au titre de l'un au moins des conseils désigne au sein de la commission des finances un représentant titulaire et un suppléant au sein de chacun des collèges A et B, les collèges "b", "c" et "d" de la Commission de la Recherche étant assimilés au collège B ; BIATSS, les collèges "e" et "f" de la Commission de la Recherche étant assimilés au collège BIATSS ; et Etudiants.		
Commission Aménagement des campus	Chaque organisation syndicale ou non syndicale représentée au titre de l'un au moins des conseils désigne au sein de la commission aménagement des campus un représentant titulaire et un suppléant au sein de chacun des collèges A et B, les collèges "b", "c" et "d" de la Commission de la Recherche étant assimilés au collège B ; BIATSS, les collèges "e" et "f" de la Commission de la Recherche étant assimilés au collège BIATSS ; et Etudiants.		
Commission des Technologies de	Chaque organisation syndicale ou non syndicale représentée au titre de l'un au moins des conseils désigne		

l'Information et de la Communication (CTIC)	au sein de la commission des T.I.C. un représentant titulaire et un suppléant au sein de chacun des collèges A et B, les collèges "b", "c" et "d" de la Commission de la Recherche étant assimilés au collège B ; BIATSS, les collèges "e" et "f" de la Commission de la Recherche étant assimilés au collège BIATSS ; et Etudiants.		
Conseil documentaire		6 représentants des enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs désignés par le Conseil d'Administration parmi les membres du Conseil Académique de l'université, et pouvant être également membres du comité stratégique. 3 représentants des usagers désignés par le Conseil d'Administration parmi les membres du Conseil Académique de l'université, leurs suppléants au Conseil Académique étant appelés à les remplacer au Conseil Documentaire en cas d'absence ou d'empêchement.	
Comité stratégique de suivi de la politique partenariale « innovation » mise en œuvre au sein de LILLIAD		6 représentants élus au Conseil Académique : 3 représentants élus par et parmi la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et 3 représentants élus par et parmi la Commission de la Recherche.	
Comité Hygiène et Sécurité et Conditions du Travail (CHSCT)	Le nombre de représentants titulaires des usagers est de trois. Ces représentants titulaires ont un nombre égal de suppléants. Les représentants des usagers, titulaires et suppléants, au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont désignés librement par leurs organisations représentées au conseil d'administration.		9 représentants des personnels (+ 9 suppléants) désignés par les organisations syndicales des personnels représentés au Comité Technique

Comité Hygiène et Sécurité et Conditions du Travail (CHSCT)	Le nombre de sièges attribués aux représentants des usagers est réparti selon la règle du plus fort reste en fonction du nombre de voix obtenues par chaque liste présentée par les organisations mentionnées ci-dessus lors de l'élection au conseil d'administration de l'établissement.		
Cellule de prévention et de conseil contre les harcèlements	3 étudiants sont proposés à la suite d'une concertation avec le Vice-président étudiant et les organisations représentant les étudiants		
Commission Sociale d'établissement (CSE) Commission Sociale d'établissement (CSE)		2 enseignants **représentants de la CFVU** 7 représentants étudiants **membres de la CFVU**. Ces étudiants nomment chacun leur suppléant sur la liste sur laquelle ils ont été élus	
Conseil de la Maison des étudiants		2 enseignants-chercheurs ou enseignants élus, ainsi que leur suppléants, au sein de la CFVU par l'ensemble des représentants enseignants-chercheurs et enseignants 2 personnels BIATSS élus ainsi que leur suppléants au sein de la CFVU par l'ensemble des personnels BIATSS	
	7 étudiants élus en leur sein par les étudiants élus du Conseil d'Administration et du Conseil Académique. Ils désignent des suppléants issus de leur liste		
Section disciplinaire du conseil académique usagers	2 professeurs des universités (1H - 1F) 2 maîtres de conférences (1H - 1F) 2 « autres enseignants » (1H - 1F) 6 étudiants titulaires (3 H - 3F) 6 étudiants suppléants (3H – 3F)		

Section disciplinaire du conseil académique enseignants	4 professeurs des universités (2H - 2F) 4 maîtres de conférences (2H - 2F) 2 « autres enseignants » (1H -1F)		
Commission césure		2 représentants enseignants-chercheurs ou enseignants élus au sein de la CFVU	

Rôles et Missions des différentes instances

Comité électoral consultatif	Le comité est consulté par le président de l'université pour toutes questions relatives à l'organisation des élections. Il peut notamment faire des suggestions portant sur cette organisation et veiller au respect de l'égalité entre les listes en présence
Commission des statuts	La commission des statuts est une instance consultative. Elle se prononce sur toutes les questions relatives aux statuts de l'établissement et à son règlement intérieur
Commission des finances	La commission des finances est une instance consultative. Elle se prononce sur toutes les questions budgétaires et financières
Commission Aménagement des campus	La commission d'aménagement des campus est une instance consultative. Elle se prononce sur toutes les questions relatives à l'aménagement des campus de l'université
Commission des Technologies de l'Information et de la Communication (CTIC)	La commission des technologies de l'information et de la communication (CTIC) est une instance consultative. Elle se prononce sur toutes les questions relatives à la politique de développement des technologies de l'information et de la communication de l'université
Conseil documentaire	Il se prononce sur les modifications à apporter au règlement intérieur – il vote le projet de budget du service – il est tenu informé des crédits documentaires des organismes documentaires associés et de leur utilisation – il est consulté sur les projets de conventions avec des organismes extérieurs relatives à la documentation et à l'information scientifique et technique – il élabore des propositions en ce qui concerne la politique documentaire commune de l'université, en particulier pour ses aspects régionaux – il peut créer toute commission scientifique consultative de la documentation. Il en fixe ses missions, les modalités de désignation de ses membres et de fonctionnement.
Comité stratégique de suivi de la politique partenariale « innovation » mise en œuvre au sein de LILLIAD	Le comité stratégique de suivi a un rôle consultatif préalable à la validation de la stratégie, du plan d'affaires, des axes de développement de la politique partenariale « innovation ». Il assure également le suivi de la mise en œuvre de cette politique.

Comité Hygiène et Sécurité et Conditions du Travail (CHSCT)	- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité. - contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité. - veiller sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. Par ailleurs, le décret n°2012-571 précise que le CHSCT procède à l'analyse des risques auxquels peuvent être exposés les usagers de l'établissement.
Cellule de prévention et de conseil contre les harcèlements	Diffuser les informations relatives aux harcèlements sexuel et moral, notamment sur les droits, démarches et recours, par tous les moyens à sa disposition – d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire (étudiants et personnels) victimes de harcèlement sexuel ou moral – de faire toutes les propositions qu'elle estime nécessaires au président de l'université concernant ses missions – plus largement, d'agir de manière à prévenir les situations de harcèlement sexuel ou moral touchant les membres de la communauté universitaire
Commission Sociale d'établissement (CSE)	Gestion et répartition des crédits du FSDIE (Fonds Solidarité et Développement des Initiatives Etudiantes)
Conseil de la Maison des étudiants	Il est garant du respect des missions et principes énoncés aux articles 22 et 23 du règlement intérieur de l'université – fixe la politique générale des activités de la MDE – Adopte le règlement intérieur de la MDE – Vote la proposition de budget annuel de la MDE – Examine le bilan des activités et le rapport financier dressés par le conseil permanent des activités – Décide de l'attribution des moyens matériels et financiers de la MDE sur proposition du conseil permanent des activités – Statue sur les propositions de modification du règlement intérieur après avis du conseil permanent des activités de la MDE
Section disciplinaire usagers	Juridiction chargée de juger les usagers s'étant rendus coupables notamment de fraudes commises dans les universités ou de troubles à l'ordre dans l'établissement
Section disciplinaire « enseignants »	Juridiction chargée de juger les personnels enseignants ayant commis une faute professionnelle ou un fait contraire à la déontologie universitaire
Commission césure	Elle statue sur les demandes de césure formulées par les étudiants

Université de Lille 1 SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Composition des commissions ds conseils 2016

à retourner avant le 30 juin 2016

Intitulé de l'organisation syndicale ou non syndicale : _____

Commission des statuts	
Représentant titulaire	
Représentant suppléant	

Commission des finances	
Représentant titulaire	
Représentant suppléant	

Commission d'aménagement des campus	
Représentant titulaire	
Représentant suppléant	

Commission des technologies de l'information et de la communication	
Représentant titulaire	
Représentant suppléant	

Direction Générale des Services – Pôle Juridique – Bureau des Affaires Générales et Institutionnelles
Cité scientifique
Bâtiment A3
F-59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
T. +33 (0)3 20 43 42 95 – marie-sylvia.bailleul@univ-lille1.fr - www.univ-lille1.fr